Église néo-apostolique
de Suisse

L’Église néo-apostolique dit oui à la femme dans le ministère

20.09.2022

Mardi soir 20 septembre 2022, l’apôtre-patriarche Jean-Luc Schneider a adressé ce message dans une vidéo aux neuf millions de membres de l’Église dans le monde. À partir du début de 2023, les femmes pourront être investies d’un pouvoir et d’un mandat ministériels. Cela vaut pour tous les niveaux ministériels et toutes les fonctions dirigeantes.



Au cours des quelque 160 ans d’histoire de l’Église néo-apostolique, seuls les hommes ont été appelés comme diacre, prêtre ou apôtre. Selon l’apôtre-patriarche Schneider, dans sonallocution vidéo**, cette pratique n’a pas véritablement été** justifiée sur le plan doctrinal et la question se pose de savoir si cette restriction traditionnelle est défendable. Ce ne sont **pas les débats sociaux ni les constitutions des États qui ont soulevé cette question. La question de l’ordination des femmes est l’un des nombreux aspects de la doctrine néo-apostolique, comme la formulation de la compréhension de l’Église, du** sacrement et, plus récemment, de celle du ministère qui ont abouti à une réforme structurelle et hiérarchique en 2019.

Les réponses à de telles questions théologiques ne peuvent être apportées que par « l’évaluation correcte des découvertes bibliques », a souligné l’apôtre-patriarche Schneider. L’organe décisionnel suprême de l’Église néo-apostolique, l’assemblée des apôtres de district, en a délibéré au cours des trois dernières années. Le résultat, présenté dans la vidéo, a été formulé comme suit : « Devant Dieu, le Créateur, l’homme et la femme ont des droits égaux. Il n’y a aucune raison impérieuse de faire des distinctions, ni par rapport à Jésus-Christ, ni par rapport à l’enseignement des apôtres, ni par rapport à la tradition néo-apostolique. »

C’est pourquoi l’apostolat – les apôtres en unité avec l’apôtre-patriarche – a décidé que les femmes peuvent se voir investir de l’autorité ministérielle sur la base de la même valeur et de l’égalité des sexes. Le mandat ministériel qui y est associé sera confié partout où il sera accepté par la société et la communauté. Ces réglementations entreront en vigueur dès le 1er janvier 2023.

Allocution vidéo de l'apôtre-patriarche Jean-Luc Schneider

Le texte intégral de l'allocution vidéo de l'apôtre-patriarche Jean-Luc Schneider



